

PR-47 A

15 novembre 2004

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

Discussion

Le 11 mai 1998, à l'issue du deuxième débat sur cette proposition et en vue d'un troisième débat, celle-ci a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission du règlement pour qu'elles statuent sur les résultats de l'enquête publique qui devait avoir lieu, selon la motion préjudicielle N° 322. Le dépôt d'un rapport n'est pas intervenu à ce jour.

La proposition PR-47 est devenue sans objet en raison du vote par la commission du règlement, le 26 mars 2004, du nouveau règlement sur les plans d'utilisation du sol. Cette commission rendra un rapport présentant le nouveau règlement.

Vote

Faisant suite à sa décision du 26 octobre 2004, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande, par 10 oui (1 R, 2 Ve, 1 AdG/SI, 3 S, 2 UDC, 1 DC) et 4 abstentions (3 L, 1 T), de voter le retrait de cette proposition de la liste des objets en suspens de la commission de l'aménagement et de l'environnement.